

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

EDIGÉ PAR

COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

GÉDÉON DÉSILETS

Feuilleton du "Journal"

LES DEUX FRÈRES

PAR J. CHANTREL

Deuxième partie.

IV

L'INCENDIE.

Pour se rendre de l'église à la demeure de ses parents, Charles devait passer devant la maison habitée par Jean, le fils du père Louis.

Jean seul habitait cette maison. Depuis plusieurs années déjà, son vieux père et sa vieille mère étaient morts, et sa mauvaise conduite n'avait pas peu contribué à hâter la fin de ses malheureux parents.

Jean avait éprouvé quelques remords en s'agenouillant près du cercueil de son père, et il s'était reproché de n'avoir été pour lui qu'un fils ingrat et dénaturé. Mais bientôt les mauvaises habitudes étaient revenues.

Quelques hommes, aussi criminels que lui et dont il faisait sa compagnie habituelle, s'étaient moqués de sa tristesse et de ses regrets; Jean avait repris sa vie de désordre et de paresse, et il était devenu pire qu'auparavant.

Ainsi tout le monde le fuyait dans le petit village de Sonocourt.

Philippe se souvenait quelques fois s'arrêter pour causer avec lui; Pierre l'avait su; mais il l'avait caché à Catherine, qui ignorait en grande partie les torts de son fils, quoiqu'elle en sût assez pour pleurer de longues heures, sans en tourner son rouet et au coin du feu, pendant que Pierre travaillait au dehors avec ses enfants.

Jean demeurait donc seul, détesté de tout le monde, à charge à lui-même. Sa paresse l'avait forcé de vendre morceau par morceau les terres que lui avaient laissés son père; et il avait fini par vendre sa propre demeure, et il n'était plus que comme locataire dans la maison dont il avait été le propriétaire.

Il ne travaillait plus. L'ivresse était devenue son état habituel, et c'était au bourg voisin, au milieu d'une société digne de lui, qu'il passait presque toutes ses journées.

Il revenait précieusement de l'une de ces hideuses parties de plaisir, quand Philippe le rencontra. Le fils maudit, en voyant l'abrutissement du mauvais fils, éprouva encore un bon mouvement: il lui sembla voir se dénouer dans l'avenir toute une longue chaîne de dégradations dont la scène de cette soirée n'était que le premier anneau. L'ange qui veillait invisiblement sur lui conçut un moment d'espoir et multiplia ces douces inspirations pour le ramener à de meilleurs sentiments; mais le démon du désespoir et de l'orgueil était là aussi, et faisant résouner aux oreilles du fils coupable la malédiction paternelle, il l'emporta.

Philippe continua son chemin, comme nous l'avons dit.

Quant à Jean, qui ne s'était pas même aperçu que quelqu'un venait de passer près de lui, il se rendit chancelant à sa demeure.

Ici, nous voudrions épargner à nos lecteurs un tableau repoussant; qu'ils nous pardonnent ces lignes que nous croyons devoir écrire pour indiquer où l'on aboutit trop souvent quand on a une fois abandonné le chemin de la vertu, quand, surtout, on a perdu la respect pour ses parents, cet amour filial, qui est comme la sauvegarde naturelle de l'innocence et de tous bons sentiments.

Jean ouvrit pesamment la porte de sa maison; il alluma, après avoir longtemps cherché, une misérable chandelle placée sur un chandelier de cuivre tout rouillé de suif et de vert-de-gris, et le posant sur une table près de son lit, il se jeta tout habillé, sans se rendre compte de ce qu'il faisait, sur cette couche au-dessus de laquelle planaient les mauvais anges, que jamais un signe de croix ne pouvait religieuse n'avaient éteints de cette chambre maudite. Le lourd sommeil de l'ivresse s'empara aussitôt de lui.

Il y avait à peine dix minutes qu'il dormait, lorsque Charles arriva près de la maison.

Quel contraste! Les trois personnes dont nous racontions l'histoire; pendant que Philippe fait la maison paternelle, assailli de mille terreurs, et qu'il traverse le petit bois dont nous avons parlé, croyant apercevoir à tout moment d'horribles fantômes qui se dressent devant lui; pendant que Jean dort, appesanti dans un sommeil de brute, Charles, le cœur joyeux, l'âme calme et confiante, marche rapidement

pour aller porter à ses parents des consolations dont il sait qu'il ont besoin. C'est lui qui se sacrifie, et c'est lui qui est heureux. Les deux autres n'ont écoutés que leurs passions; ils n'ont voulu servir que leurs propres volontés, ils ont cherché le plaisir, et ce sont eux qui sont malheureux.

Les malheurs de Philippe ne l'ont que commencer; la punition de Jean est proche.

Charles, en passant devant la porte de Jean, avait cru sentir une odeur de fumée, mais, tout préoccupé de ses pensées, il avait continué de marcher, lorsqu'un cri épouvantable l'arrêta tout à coup.

Il se retourna.

Cette fois la fumée sortait en tourbillons de la maison de Jean, et déjà quelques jets de flammes brillaient au milieu de l'obscurité.

Charles donna aussitôt l'éveil, et, sans attendre qu'on vienne avec lui, il s'élança contre la porte, l'enfonça, pénétra dans l'intérieur, malgré la fumée et le chaleur, appela à grands cris, cherchant à tâtons le malheureux Jean, qui sans doute se sera évanoui, étouffé par la fumée. Mais il étouffa lui-même: la fumée argente, la flamme jaillit de toutes parts, il sort, rafraîchit ses poumons par une forte aspiration, et se plonge encore une fois dans la tournaise.

Cette fois non; pied heurte contre une masse inanimée; il se baisse, il reconnaît un corps humain, il le souève et l'emporte, non sans recevoir quelques brûlures et sans se heurter contre les meubles qui se trouvent sur son passage.

En ce moment, le curé arrivait avec deux des habitants qu'il n'était pas encore couchés et que les cris de Charles avaient attirés; le tocsin réveillait les autres et faisait sortir Pierre lui-même, qui, à cause de son éloignement du lieu du sinistre n'avait pas eu le temps de venir à l'aide.

Une fois les secours arrivés, on se rendit facilement maître de l'incendie, parce qu'il n'y avait encore que les meubles de l'intérieur qui fussent atteints. Il ne fut pas difficile d'en expliquer la cause: Jean avait laissé sa chandelle allumée, le feu avait pris à ses rideaux; les premières atteintes du feu l'avaient réveillé. C'est alors qu'il avait poussé le cri qui arrêta Charles: mais inopinément après la fumée l'avait asphyxié.

Quand on voulut lui porter secours, on reconnut qu'il était mort. Le malheureux avait trouvé dans une dernière faute la punition d'une vie de désordre.

V

DÉVOUEMENT FILIAL.

Charles était resté l'un des derniers sur le théâtre de l'incendie; un mot que le curé avait pu lui dire pendant qu'il travaillait à étendre le feu, l'avait encouragé dans ses bonnes dispositions. Il avait vu son père, mais il n'avait pu lui parler. Pierre aussi avait reconnu Charles, et sa vue semblait lui avoir rendu un peu de calme. L'un et l'autre avaient été surpris de ne pas apercevoir Philippe, mais pour des motifs différents; Charles, parce qu'il ignorait que son frère eût quitté la maison paternelle, et qu'il pensait que l'incendie n'avait pu que faire une heureuse diversion à la scène dont il n'avait pas vu le dénouement; Pierre, parce qu'il pensait que Philippe aurait profité aussi de cette occasion pour repartir et pour rentrer ensuite à la maison paternelle.

Pierre avait chassé son fils; mais cet ordre de s'éloigner du foyer paternel n'est jamais une sentence irrévocable; il est si facile de fléchir le cœur d'un père qui ne demande qu'à ouvrir ses bras au repentir.

Philippe alors chemina sur la route de Paris. Quand Charles revint trouver son père et sa mère, Philippe venait d'atteindre la charrette sur laquelle il était monté.

"Où est donc Philippe?" demanda Charles après avoir embrassé Pierre et Catherine avec plus d'effusion qu'à l'ordinaire.

Catherine se mit à pleurer; Pierre resta silencieux; Charles comprit tout. Il se fit prière en silence, embrassa une seconde fois son père et sa mère en leur adressant quelques paroles d'affection et de consolation, et il se coucha.

Pierre aussi se mit à genoux; mais ses larmes ne remuaient pas son cœur débordant de tristes sentiments pour lesquels il n'avait pas de paroles. Il engagea Catherine à prendre quelques repos. Catherine ne dit rien; mais elle ouvrit un tiroir où se trouvaient les vêtements de ses deux fils enfants; elle les considéra les uns après les autres, et ses larmes continuèrent de couler.

A continuer.

Lettres de Rome.

Rome, 14 mars.

Victor-Emmanuel accomplit aujourd'hui ses cinquante-six ans; le canon nous a dit cela ce matin. Il y a très peu, mais très peu de drapeau aux fenêtres du Corso, point dans les petites rues. Une revue des troupes aura lieu à la Farnesina et le roi qui ne semble pas se soucier d'y paraître, y envoie son fils le prince Humbert.

Hier soir, M. Visconti-Venosta a donné un grand dîner au palais pontifical de la consulte d'Etat. Tout le corps diplomatique était invité, y compris le ministre de Birmanie, un homme énorme qui pouffa de rire à tout propos et hors de propos. Et le ministre du Japon, qui adore le soleil et confond les évêques et les généraux d'armée.

M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne a été le héros du festin. C'est lui qui a porté le premier toast: Au roi Victor-Emmanuel! M. Visconti-Venosta a répondu en buvant à la santé de tous les souverains amis de l'Italie, ce qui ne compréhend ni la diplomatie ni les monarchies, parce que cela ne veut rien dire et honni soit qui mal y pense.

Ce dîner pourrait bien être un dîner de funérailles comme on en fait en Birmanie et au Japon; je veux parler des funérailles du ministre Minghetti, car on persiste à dire qu'il va mourir, ce qui n'empêchera pas M. Visconti-Venosta de garder son portefeuille: il est ministre à perpétuité et s'entendra avec tous les cabinets, il n'est pas diplomate pour rien. A parler sérieusement on doit lui reconnaître du talent. Bien que disciple de Mazzini il sait être l'ami de Victor-Emmanuel et saura demain se faire le serviteur de la république, si la république arrive. Il dirait sans raison qu'il revient à ses premiers amours.

La Liberté annonce ce soir que la gauche se considère comme sûre de triompher, que M. Depretis chef de ce parti a pris des intelligences avec le roi et que les républicains donnent déjà le nom des futurs ministres.

Cependant je ne crois pas que le roi qui a beaucoup plus de bon sens que les partis dont il est entouré, consente à se donner un ministère de gauche. Il rappellera tout simplement les Toscans MM. Peruzzi et Ricasoli, et ce ne sera que changer de monture.

La Capitale célèbre à sa manière la fête du roi d'Italie en publiant un article intitulé: Garibaldi et don Carlos. J'en citerai quelque chose pour montrer ce qu'il y a de fiel et de haine; d'exagération et de ridicule dans les journaux qui ont ramassé la plume ansanguinée de Sonnogno et qui mettent pour épigraphe à leur feuille le mot ex ossibus ultor.

Ce n'est pas profaner un nom vénérable que de l'opposer à un nom misérable. Il y a l'Antithèse du bien et du mal, de Dieu et Satan, de la lumière et des ténèbres. On peut donc faire un parallèle entre Garibaldi et don Carlos: le premier en très haut honneur dans la conscience des peuples, le second fugitif et méprisé.

La Capitale va de ce train pendant deux colonnes et demie. On y trouve un portrait du héros qui mérite d'être rapporté à cause de son étrange bouffissure.

Garibaldi pauvre mari sans traditions, sans fastes de noms qui aient courbé la tête à Perruque poudrée dans les cours, sans fortune, s'étant crée lui-même. Sa vie fut une lutte continue entre les éléments et contre les temps: harmonie merveilleuse d'espace, de temps, de mouvements, il fut toujours ce vainqueur par excellence et la pensée incarnée de l'action qui vient, vole et compte; même tombé, il fut un Titan.

Avec des mystères, des périls des joies, des terreurs, des désastres, des fortunes, il écrivit le noème de sa vie américaine. Et en Italie avec un trouçon d'épée sur un cheval il parut génie mythologique partout où le péril était pressant la défaite sûre: voilà Garibaldi. Sa voix évoque les morts les anime et les armes. Avec cent hommes, il en met dix mille en déroute; avec mille, il en met cent mille. Conquérant des deux couronnes rédempteur de six millions d'Italiens il vit vendre la maison de son père; surveillé par une noire police ongraise, vilipendé, blessé, empoisonné, exilé, etc., etc.

Joseph Mazzini fut l'idée de la grande épopée italienne; il a pu ressusciter l'Italie morte. Joseph Garibaldi fut l'action; il a pu conduire l'Italie à la victoire. L'Italie a eu ses époques; elle a eu l'époque de la ligne lombarde, celle des guelfes et des gibelins, celle des républicains, celle des étrangers; l'actuelle est l'époque de Mazzini et de Garibaldi, deux géants inséparables qui dominent les pygmées de ce siècle.

Certes je ne reproduirai pas les insultes de la Capitale à don Carlos, encore que de telles injures soient un honneur pour ce noble prince. Mais enfin, je ne trouve pas inutiles les citations qui précèdent, parce qu'elles font voir combien peu la monarchie subalpine occupe de place dans l'esprit des Italiens. Il y a d'ailleurs un bouquet que vous ne soupçonnez pas: C'est Figaro le Figaro de Paris.

Voilà ce qu'en dit la Capitale:

En suivant les journaux français nous avons remarqué quelques changements surprenants, parmi lesquels celui du Figaro est digne d'être noté. Le journal bourbonnien et papiste qui, naguère, brillait parmi les instituteurs des républicains français et italiens, les porte voix des mensonges et des prétentions cléricales et monarchiques de vient à cette heure honnête au point de rendre justice aux vertus à l'héroïsme à la grandeur de Garibaldi. Son article du 8 parle de Garibaldi en termes qui feraient croire qu'on lit le Rappel.

Que diront les corollionnaires italiens du Figaro en voyant cette volte-face? Tant qu'il s'agissait de courber l'échine devant les triomphateurs Thiers et Gambetta... passe le mal n'était pas si grand mais encenser Garibaldi! la chose va au delà du croyable et il y aurait de quoi être abasourdi si le vers d'Orvide n'expliquait pas le mystère des girondes: Si fiviana per nullas amicitias erit. Les ennemis de Garibaldi ont été battus, il est donc naturel que Figaro déserte leur drapeau.

Je suppose que Figaro est content.

La Situation en France.

La déclaration ministérielle marque une nouvelle étape sur la pente rapide que nous descendons. Passagers malgré nous, embarqués de force dans le train express de la révolution, nous ne pouvons que mesurer du regard la distance parcourue et la montre de la main, dire à peu de chose près le heure de l'arrivée. Que trouverons-nous là-bas? Nul ne sait. Ce sera peut-être un gouffre; ce sera peut-être un de ces remparts que Dieu élève quand il veut empêcher une nation de périr entièrement. Dans l'un et l'autre cas il y a gros à espérer que les voyageurs seront gravement écriés.

La France connaît ces parjes de plaisir; deux ou trois fois déjà elle s'y est embarquée. Au bout du voyage elle a toujours trouvé, non le gouffre qu'elle pouvait rencontrer, mais le rempart, c'est-à-dire en bon français un maître. Ses expériences ne l'ont pas corrigée de son goût pour les aventures et les excursions. Les étrangers le savent et disent: La France est inconstante et voyageuse. Puis ils la regardent passer: les uns tristes, les autres avec la joie d'une tribu de naufrageurs qui verrait un navire courir sur des écueils. Si nous savions entendre, nous serions sauvés; mais la vitesse du train nous grise, le bruit nous assourdit, il faudra une catastrophe pour nous réveiller. En route donc, voyageurs, et à la grâce de Dieu: Ce qui serait risible si ce n'était pitoyable au milieu de la période troublée que nous traversons, c'est l'attitude paisible et contentée du centre gauche. Il nage en plein dans les honneurs et les ministères, et se trouvant satisfait comprend à peine que les autres ne le soient point. Le suffrage universel, défilé par lui dans la bouche du ministre-duc, grogne, montre quelques velléités de lui signer un congé péremptoire, et il ne comprend pas. On lui dit qu'il est en retard, il regarde sa montre et répond que non. On le jettera à la porte qu'il n'aura pas encore compris.

Quant à ses bonnes intentions, et nous ne doutons qu'il en ait, entre autres celle de se maintenir au pouvoir, la logique révolutionnaire en fera justice, sans qu'il ait le droit de crier bien haut. *Palere legem...* Mais nous ne nous amuserons pas à lui parler latin.

Le mot juste de la situation a été dit par l'immense M. Vacquerie: "Du haut du pouvoir ta demeure dernière, ô centre gauche, tu dois être content!" Si les bonnets carrés du centre gauche ne trouvent pas la phrase claire la chose just, eh bien! c'est qu'ils y mettent de la mauvaise volonté.

Il n'y a pas de conseils à donner au centre gauche; il est sourd de naissance sourd d'une incurable surdité. Qu'il jouisse en paix de son reste; il n'en a que le temps. Les jours sont comptés son destin écrit; il disparaîtra bientôt. Les majorités de l'avenir lui voteront des vitrines dans leur musée d'honneur et les Cuivres de la politique, en reconstruisant ses vénérables os quand il faudra marquer sa place vide, le classeront comme une espèce intermédiaire entre les acéphales du chaos social et les mastodontes de l'ordre moral. Et on inscrira sur un débris de stéatite destinée à rappeler sa mémoire: *Spèce fossile; se retrouve à de grandes profondeurs sous d'immenses débris sociaux. Prières aux amis de la science de communiquer le résultat de leurs découvertes, quand ils en feront, sur cet individu disparu.*

Pour nous résumer nous regardons désormais arriver et passer les hommes et les choses de la révolution. Tout cela arrivera vite, passera vite, disparaîtra lestement.

Peut-être ne serait-il pas tout à fait déraisonnable d'espérer qu'après avoir vu la république faite par les monarchistes nous pourrions ramener bien voir les républicains nous ramener malgré eux à la monarchie, à l'ordre et à la liberté.

L. NEMOURS GODRÉ.

L'enseignement.

Le gouvernement de M. le Maréchal de Mac-Mahon vient de donner à la révolution un gage du Figaro est digne d'être noté. Le journal bourbonnien et papiste qui, naguère, brillait parmi les instituteurs des républicains français et italiens, les porte voix des mensonges et des prétentions cléricales et monarchiques de vient à cette heure honnête au point de rendre justice aux vertus à l'héroïsme à la grandeur de Garibaldi. Son article du 8 parle de Garibaldi en termes qui feraient croire qu'on lit le Rappel.

La révolution, par l'organe de l'Eglise, exigeait qu'il en fut ainsi: le gouvernement s'incline devant ses menaces avant même qu'elle les ait constitutionnellement formulées. M. Gambetta et ses journaux ont parlé: c'est assés pour que les ministres; le duc de Magenta fassent leur soumission. En même temps, ils montent en termes enveloppés et inquiets, l'intention de résister à la gauche sur la question des municipalités. Cela donne la chief de leur système: livrer les intérêts religieux et résister le plus possible sur le terrain politique. Les conservateurs approuveront généralement cette tactique misérable; comme dit M. Thiers, elle est à la hauteur de leur aptitude et de leur courage; ils croient qu'en sacrifiant le "clérical", on pourra calmer la révolution protéger l'ordre matériel et sauver le coffre-fort. Vous ne savez rien, et ce sera justice.

Le programme ministériel contient d'ailleurs la phrase obligée en l'honneur des "saintes lois de la religion, de la famille et de la propriété inviolable". Ainsi, pour le gouvernement qui dirige M. Daufaur secondé de M. Ricard, enlever aux catholiques la protection du jury mixte, reconne nécessaire à l'enseignement religieux, c'est respecter la religion; gêner le père dans l'éducation de ses fils c'est respecter la famille; confisquer aux universités libres la base de leur avenir, et par conséquent l'une des garanties financières de leurs fondateurs, c'est respecter la propriété.

Les ministres de la République ne peuvent ils donc avoir au moins le courage de leurs actes et le respect de leur parole!

La loi sur l'enseignement supérieur est l'acte le plus conservateur que M. le maréchal de Mac-Mahon ait promulgué; c'est aussi le premier qu'il permette à son gouvernement, devenu tout à fait républicain, de ratifier. Ce sacrifice a dû lui coûter; il en fera d'autres. La révolution va voir qu'elle peut beaucoup oser.

En dehors de la question de l'enseignement, nous n'avons rien à dire du programme ministériel, sinon qu'il montre d'assez bonnes intentions une incurable faiblesse en même temps qu'une ignorance brutale de l'économie même du pouvoir. C'est un défilé de déclarations et promesses banales. Il parle un peu de tout, même de l'herzégovine et de nos excellentes relations avec les puissances étrangères; mais, en somme, il dénonce l'absence d'idées comme de volonté.

En parlant ainsi, nous n'entendons attaquer ni les chef de l'Etat, qui dit-on est responsable, ni aucun de ses ministres, pas même M. Ricard. Nous montrons simplement où nous en sommes. Nommé par les conservateurs, qui voulaient l'ordre sans un roi ou plutôt sans le roi, M. de Mac-Mahon a toujours eu la résolution, et il l'a encore, de remplir scrupuleusement son mandat. Mais comment y parvenir? La République qu'il préside et le suffrage universel avec lequel doit vivre son gouvernement sont la forme préférée et l'instrument privilégié, le canon Krupp de la révolution. Il s'agit donc toujours, comme on disait en 1840, de faire de l'ordre avec du désordre. On y a réussi, quant aux apparences, tant que le régime n'a pu en son entière liberté. Si les esprits s'étaient, les rues étaient sales. Mais les élections ont couronné l'édifice et les conservateurs s'avouent en tremblant qu'il n'est pas sûr. Malheureusement on ne peut espérer que cette crainte soit pour eux le commencement de la sagesse.

EUGENE VUILLLOT.

L'Ouragan de Rouen.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen*, dont nous abrégons le récit:

Une tempête épouvantable s'est déchaînée hier sur notre ville. Jamais depuis la trombe de Monville, qui eut à Rouen un si terrible contre-coup, pareil spectacle ne s'était vu. Des accidents déplorables se sont produits. Il y a eu mort d'homme.

La matinée n'avait rien présenté d'ordinaire. Ce n'est que vers midi, un peu avant l'arrivée du flot que le vent a commencé à être violent. Bientôt il a soufflé en foudre et on se serait cru au bord de la mer un jour de tempête. La

Seine grossissait avec la marée, et, à une heure elle ressemblait à une mer houleuse. De grosses vagues étaient soulevées par le vent qui enlevait des gerbes d'eau et les projetait au loin en poussière humide.

Des milliers de curieux stationnaient sur les quais pour assister à ce spectacle insolite. Parfois d'épouvantables rafales su prenaient les spectateurs qui tombaient comme des châteaux de cartes et roulaient avec leurs chapeaux.

A l'heure annoncée, c'est-à-dire vers midi vingt sept, le flot a été signalé. Presque au même instant le vent s'est élevé et l'on a vu alors le choc des deux courants se produire. Des vagues énormes ont couvert le fleuve et son venant déferler sur les deux rives avec une violence extraordinaire.

Un deux, qui a duré près d'une deminute, a laissé voir les piles de l'ancien pont Mathilde. Si par malheur une barque s'était trouvée à quelque distance de là elle eût infailliblement engloutie.

Tous les bateaux du port, bien que leurs équipages aient été prisés, ont subi des secousses auxquelles les amarres n'ont pu résister.

Vers deux heures et demie, le flot était dans son plein et les quais étaient envahis sur une largeur de plus de cinq mètres.

Mais là où le spectacle de la tourmente était le plus complet, c'était vers le boulevard de la Madeleine. Les eaux avaient atteint une hauteur considérable, et les files disparaissaient complètement.

Pendant près de cinq heures qu'a duré l'ouragan, un grand nombre de toitures et des cheminées ont été renversées. Un omnibus a été enlevé et jeté contre les parapets des quais.

Après la bourrasque, les jardins publics et les boulevards étaient jonchés d'arbres brisés ou déracinés.

Sur le pont suspendu, la circulation a dû être interdite vers trois heures. Il était dangereux, en effet, de s'y aventurer, tant il était secoué par le vent et l'eau était soulevée et craquait sur toute sa longueur.

Leau sur la voie gauche a atteint plus d'un mètre de hauteur. Tous les habitants s'étaient réfugiés aux étages supérieurs et des omnibus venaient les chercher pour les conduire en lieu sûr; mais la violence du vent était telle qu'on a dû suspendre le service pour éviter une véritable catastrophe.

Les monuments publics ont beaucoup souffert et surtout les églises. La cathédrale a perdu trois ou quatre corniches. Les échafaudages construits derrière la tour de Beurre ainsi que les barrières qui longent la rue des Bonnetiers ont été détériorés.

A Saint-Maclon, les faites des deux arceaux du portail ont été renversés; à Saint-Ouen deux clochetons du portail de gauche ont été abattus.

A l'église Saint-Vincent, rue Jeanne-Darc, nous avons à déplorer la perte de deux des jolies travées sculptées nouvellement construites. Le vent s'est engouffré dans les échafaudages qui ont cédé et entraîné dans leur chute les balustrades ornant la toiture de la sacristie.

Au palais de justice, des dégâts ont été causés à quatre endroits différents. C'est l'église Saint-Gervais qui a le plus souffert. L'extrémité du clocher d'une hauteur de plus de six mètres, a été détachée et est tombée avec fracas sur la toiture de la salle droite qu'elle a défoncée.

Personne heureusement ne se trouvait dans l'église. Plus de cinquante chaises ont été broyées.

à faire des instances immédiates pour qu'elle soit révoquée. Nous comprenons que le gouvernement a besoin de pratiquer l'économie, surtout à raison des grands travaux qu'il a entrepris; mais il ne doit pas laisser la société sans défense contre les entreprises des malfaiteurs.

Que les citoyens soient les gardiens de leurs droits privés et qu'ils soient obligés de les faire valoir à leurs frais devant les tribunaux, rien que de juste et de raisonnable; car eux seuls les connaissent et sont en état de les indiquer. Le propriétaire, mieux que tout autre, connaît la borne de son champ, le créancier, les montants de ses créances et l'héritier, la part de son héritage, et il leur suffit d'avoir le secours de la force publique pour appuyer leurs réclamations quand ils souffrent quelque injustice.

Mais celui à qui il appartient de faire respecter la loi quand elle est violée, de rechercher les auteurs des crimes contre la société, ce n'est pas le citoyen, c'est le ministre de la loi, c'est le pouvoir. Or c'est cette vérité que l'Hon. Procureur-Général a paru méconnaître dans sa circulaire. En interdisant aux officiers de la couronne de faire des dépenses pour la recherche des auteurs inconnus des crimes qui sont commis, non seulement il agit contre sa charge mais même contre le gouvernement dont il est membre, contre le souverain dont il est le ministre.

Les crimes ne causent pas seulement du préjudice à un individu, mais à la société toute entière et toujours, ils tournent au mépris de l'autorité établie.

L'Hon. Proc. Général vient de lier les mains des officiers de la loi en face des crimes qui se commettent, d'ordinaire, dans le secret, et quelque bonne intention que l'on puisse lui supposer, il n'en est pas moins vrai que par la mesure dont nous parlons, il fait plus qu'on ne pourra jamais faire pour empêcher la découverte des criminels.

Quel citoyen désormais osera entreprendre à ses frais, la poursuite d'un escroc ou d'un malfaiteur quelconque et de rassembler, souvent de différentes parties du pays, les témoins nécessaires pour établir devant un tribunal de justice le corps d'une offense?

Il vaut autant prononcer de suite l'impunité des coupables. Il est possible qu'il se soit glissé quelques abus dans le compte des dépenses de certains officiers publics et que ce soit l'un des motifs qui ait engagé l'Hon. Procureur Général à prendre la détermination dont nous nous plaignons. Cette excuse, toute fois, est insuffisante, car le gouvernement a le moyen de surveiller ceux de ses employés qui seraient infidèles et il ne doit pas laisser ainsi la société sans défense.

Nous n'insistons pas d'avantage sur ce sujet par ce que nous espérons que le gouvernement reviendra sur cet acte auquel un seul de ses membres paraît avoir pris part.

Il serait malheureux que d'ici à l'ouverture du prochain parlement, l'administration de la justice fut ainsi laissée en souffrance sous prétexte d'épargner quelques dépenses.

Nous sommes persuadés que la circulaire dont il s'agit a déjà rencontré la désapprobation générale et que les maximes sur lesquelles elle est basée ne sauraient jamais prévaloir. Si le gouvernement persistait dans la nouvelle détermination prise par l'Hon. Proc. Général, nul doute que ce serait un grief sérieux que l'on fera valoir contre lui et dont il ne pourra se disculper. Que des offenses graves soient commises et qu'elle ne soient pas déferées aux tribunaux, pour des considérations monétaires, ou doit s'attendre que cela soulèvera des récriminations dans tous les coins du pays. Le gouvernement a des revenus considérables et on lui ferait un crime de laisser la société sans protection sous prétexte de faire des épargnes.

Quelques journaux ont déjà apprécié cette question dans le même sens que nous et si ces réclamations ne sont pas entendues ce sera un devoir pour toute la presse de réitérer la demande que nous faisons et que d'autres ont faite avant nous. Il n'y a pas de questions de parti au fond de cette affaire, mais simplement une question de principes et d'ordre public. Pour notre part s'il en est besoin nous reviendrons encore sur ce sujet et nous tâcherons de faire voir toutes les raisons qui montrent que la circulaire de l'Hon. Procureur Général doit être retirée sans délai.

Le but du bill est de permettre au gouvernement de renouveler la charte de la compagnie.

M. MacKenzie présente un bill pour amender l'acte du chemin de fer du Nord du Canada. La compagnie s'était engagée à payer une certaine somme d'argent au gouvernement mais elle n'a pu le faire dans le temps stipulé par l'acte d'incorporation. Le but du bill est de prolonger le temps de paiement.

M. MacKay présente un bill pour amender l'acte des statistiques des voies ferrées.

M. MacKenzie fait mention que durant le reste de la session les mesures du gouvernement aient prééminence sur toutes les autres affaires après les affaires de routine excepté durant la première heure de la séance du soir. Adopté.

La chambre se forme en comité général pour examiner le bill pour amender et refondre les actes concernant les indiens.

Après quelque discussion le comité adopte le bill avec certains amendements.

M. Cartwright présente un état de la dette du Canada émis par lui à Londres le 19 octobre, 1875, lorsqu'il a négocié le dernier emprunt en Angleterre.

Le bill pour amender l'acte concernant les comptes publics subit en troisième lecture et est adopté ainsi que le bill pour amender l'acte relatif à l'indemnité des membres des deux chambres.

Le bill pour enlever tout doute au sujet de l'acte d'incorporation de la Commission du Havre de Québec subit en troisième lecture.

SEANCE DU SOIR. La Chambre se forme en comité des subsides. Plusieurs items pour la milice et la défense sont adoptés après une longue discussion.

divisé en deux parts, la Confédération germanique et l'Empire d'Autriche. Napoléon Ier constitua en royaumes les duchés de Bavière, de Saxe, Wurtemberg, etc, pour former une espèce de Confédération indépendante de l'Autriche. La Prusse continua de grandir et, à la faveur des bévues du second Napoléon, elle est arrivée en 1870 à la tête de la confédération germanique; et le roi Guillaume, cinquième successeur de Frédéric Ier, a pu se faire couronner Empereur d'Allemagne à Versailles, dans la ville de Richelieu et de Louis XIV. C'est ainsi qu'un deux siècles, la maison de Hohenzollern a été substituée à la maison d'Autriche. Il est douteux que la France dont cette substitution est l'ouvrage, puisse se dire, en contemplant son œuvre, qu'elle a gagné à l'échange.

Tel que constitué, cependant, le nouvel empire d'Allemagne, passé des descendants de Charles Quint à ceux de Frédéric II, ne paraît pas fonctionner d'une manière parfaite. Il y a désaccord entre les éléments qui le composent, et qui lui ont été agrégés de force pour la plupart. La Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, si ardents et si unis à la Prusse lorsqu'il s'agissait de combattre et de piller la France, se révoltent maintenant contre les exigences du maître qu'ils se sont donné. La Prusse empiète chaque jour sur leurs droits comme membres de l'union impériale, et tend à faire des anciens royaumes de la confédération un tout homogène. C'est l'absorption absolue qui menace les petits Etats, créés, pour l'indépendance par Napoléon Ier. Ceux-ci résistent de leur mieux. Mais le gouffre les attire malgré eux, et ils finiront par en atteindre le fond. Pour le moment, la mesure principale qui préoccupe l'Allemagne, c'est celle des chemins de fer. M. de Bismarck a résolu de forcer les Etats à céder toutes leurs voies ferrées à l'empire, pour permettre à celui-ci d'organiser un système complet de stratégie militaire. Les Etats refusent, pour la raison que c'est là une mesure centralisatrice, qui tend à diminuer l'indépendance des petits royaumes, à centraliser tout le pouvoir à Berlin. Mais, malheureusement pour eux, les petits royaumes napoléoniens, anciens électors de l'ancien empire d'Allemagne, sont en minorité au Reichstag allemand, et la mesure bismarckienne leur sera imposée de force. M. de Bismarck veut transformer l'Allemagne en un camp retranché, pour, après, se jeter sur l'Autriche et lui arracher ses provinces allemandes, en la reculant encore plus loin que ne l'a fait Napoléon Ier, c'est-à-dire à la Hongrie, ce qui signifie l'annéantissement, et en mettant ainsi la dernière main à l'œuvre commencée par le Richelieu et continuée par Louis XIV, Louis XV et Napoléon Ier.

SEANCE DU SOIR. L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures. Le bill pour amender et refondre les lois concernant les indiens subit sa troisième lecture et est adopté.

La Chambre se forme en comité des subsides et discute l'item de \$2, \$10,000 pour le chemin de fer du Pacifique.

M. McCallum veut que l'on construise la ligne principale d'abord; il croit que c'est absurde de vouloir construire l'embranchement de la Baie Georgienne d'abord.

M. DevDuz est convaincu que l'on peut construire 800 milles de chemin à l'Ouest de Pembina au prix de \$16,000 le mille et 1,200 autres milles, au prix de \$25,000 le mille, et les derniers 400 milles au prix de \$45,000 le mille, faisant un total de \$54,000,000 pour construire le chemin jusqu'à la Colombie. De Pembina à l'Est, le chemin peut-être construit suivant lui au prix de \$16,000,000. Il termine en disant qu'il donnera appui au gouvernement actuel.

M. Masson regrette que cette importante question du Pacifique ait été soumise à la Chambre si tard. Il fait l'histoire du projet de l'ancien gouvernement, projet grand et patriotique qui nous aurait donné ce chemin comparativement à peu de frais. Il fait ensuite voir toute responsabilité du projet du gouvernement actuel. Il n'est pas étonnant de voir que la population de la Colombie est mécontente; elle a grandement raison de l'être.

M. White (Kenfrew) dit que le plan pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne devrait être modifié de manière à permettre l'amélioration de la rivière française.

SEANCE DU SOIR. Plusieurs bills privés sont adoptés. Après quoi M. White reprend les débats sur la question du chemin de fer du Pacifique. Il critique sévèrement la politique du gouvernement où plutôt son manque de politique.

M. Ross (Middlesex) approuve la politique du gouvernement et dit qu'il ne comprend pas comment l'on puisse accuser le gouvernement d'avoir abandonné le chemin du Pacifique.

L'Hon. M. Langevin dit que le projet de construire un chemin de fer du Pacifique a été dicté par une nécessité nationale; il est ridicule de dire que c'est une affaire de sentiment. Le projet du gouvernement conservateur n'était pas destiné à plaire à la Colombie seulement, comme on le prétend; ce projet avait pour but de réunir étroitement les provinces les unes aux autres et assurer au " Dominion " le commerce de l'Ouest et de l'Asie. Ce projet peut paraître une affaire de sentiment à certains honorables députés mais aux yeux des hommes pratiques c'est un projet national d'une grande importance pour le monde commercial. Le gouvernement d'aujourd'hui se moque des députés de la Colombie anglais lorsqu'ils font illusion à leurs griefs tandis que le gouvernement conservateur écoutait avec respect les députés de la nouvelle Ecosse lorsqu'ils exposaient les torts qu'il voulaient faire redresser. L'orateur critique longuement et sévèrement la politique du gouvernement actuel.

Les débats se prolongent jusqu'à deux heures du matin. MM. Roscoe, Wrigth (Pontiac) Plumb, Thompson (Cariboo) Blake Farrow, Schütz, Tupper, MacKenzie, Smith Robinson, y prennent part. L'item est finalement adopté, après quoi la chambre s'ajourne.

Ottawa 6 avril. L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures 10 minutes. M. Farrow présente le rapport du comité nommé pour étudier les intérêts du commerce de sel. Le comité recommande qu'un faible impôt soit imposé au sel venant de l'étranger afin d'encourager les manufactures de sel en Canada.

M. MacKenzie présente un bill pour enlever tout doute au sujet de l'acte d'incorporation de la Commission du Havre de Montréal.

M. MacKenzie présente un bill pour amender l'acte des douanes en ce qui concerne le Manitoba. Le but du bill est de régler la vente des liqueurs alcooliques dans le Territoire du Nord-Ouest.

M. Blake présente un bill concernant le Canal Desjardins. Le but du bill est de permettre au gouvernement de renouveler la charte de la compagnie.

M. MacKenzie présente un bill pour amender l'acte du chemin de fer du Nord du Canada. La compagnie s'était engagée à payer une certaine somme d'argent au gouvernement mais elle n'a pu le faire dans le temps stipulé par l'acte d'incorporation. Le but du bill est de prolonger le temps de paiement.

M. MacKay présente un bill pour amender l'acte des statistiques des voies ferrées.

M. MacKenzie fait mention que durant le reste de la session les mesures du gouvernement aient prééminence sur toutes les autres affaires après les affaires de routine excepté durant la première heure de la séance du soir. Adopté.

La chambre se forme en comité général pour examiner le bill pour amender et refondre les actes concernant les indiens.

Après quelque discussion le comité adopte le bill avec certains amendements.

M. Cartwright présente un état de la dette du Canada émis par lui à Londres le 19 octobre, 1875, lorsqu'il a négocié le dernier emprunt en Angleterre.

Le bill pour amender l'acte concernant les comptes publics subit en troisième lecture et est adopté ainsi que le bill pour amender l'acte relatif à l'indemnité des membres des deux chambres.

Le bill pour enlever tout doute au sujet de l'acte d'incorporation de la Commission du Havre de Québec subit en troisième lecture.

d'écrire correctement l'anglais; or, plusieurs jeunes gens, tout à fait compétents sous tous les autres rapports, ne savent pas bien l'anglais.

M. Vail promet d'étudier la question. M. Tupper dit que le cours enseigné au collège militaire devra être de nature à permettre aux élèves de se perfectionner dans le génie civil. Ce collège serait tout à fait inutile si l'on y enseignait l'art militaire seulement.

L'item est finalement adopté. M. KirkPatrick demande s'il est vrai, comme l'a dit le Globe, que le gouvernement a fait des arrangements avec M. Peter Sewell pour la construction d'un bateau à vapeur destiné au service d'hiver dans le Golfe, le gouvernement devant payer \$50,000 à l'entrepreneur.

M. Cartwright dit que le gouvernement demandera l'avis du Parlement sur cette question. Le gouvernement a l'intention de louer un bateau ou bien de faire faire un bateau pour le service d'hiver. Le gouvernement fera connaître sa décision finale en soumettant les estimés supplémentaires.

En réponse à M. Tupper, M. Cartwright dit que les estimés supplémentaires seront probablement soumis jeudi prochain.

A minuit la Chambre s'ajourne. Ottawa, 5 avril. L'Orateur prend le fauteuil à 3 hrs.

Le bill pour amender et refondre les lois concernant les indiens subit sa troisième lecture et est adopté.

La Chambre se forme en comité des subsides et discute l'item de \$2, \$10,000 pour le chemin de fer du Pacifique.

M. McCallum veut que l'on construise la ligne principale d'abord; il croit que c'est absurde de vouloir construire l'embranchement de la Baie Georgienne d'abord.

M. DevDuz est convaincu que l'on peut construire 800 milles de chemin à l'Ouest de Pembina au prix de \$16,000 le mille et 1,200 autres milles, au prix de \$25,000 le mille, et les derniers 400 milles au prix de \$45,000 le mille, faisant un total de \$54,000,000 pour construire le chemin jusqu'à la Colombie. De Pembina à l'Est, le chemin peut-être construit suivant lui au prix de \$16,000,000. Il termine en disant qu'il donnera appui au gouvernement actuel.

M. Masson regrette que cette importante question du Pacifique ait été soumise à la Chambre si tard. Il fait l'histoire du projet de l'ancien gouvernement, projet grand et patriotique qui nous aurait donné ce chemin comparativement à peu de frais. Il fait ensuite voir toute responsabilité du projet du gouvernement actuel. Il n'est pas étonnant de voir que la population de la Colombie est mécontente; elle a grandement raison de l'être.

M. White (Kenfrew) dit que le plan pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne devrait être modifié de manière à permettre l'amélioration de la rivière française.

SEANCE DU SOIR. Plusieurs bills privés sont adoptés. Après quoi M. White reprend les débats sur la question du chemin de fer du Pacifique. Il critique sévèrement la politique du gouvernement où plutôt son manque de politique.

M. Ross (Middlesex) approuve la politique du gouvernement et dit qu'il ne comprend pas comment l'on puisse accuser le gouvernement d'avoir abandonné le chemin du Pacifique.

L'Hon. M. Langevin dit que le projet de construire un chemin de fer du Pacifique a été dicté par une nécessité nationale; il est ridicule de dire que c'est une affaire de sentiment. Le projet du gouvernement conservateur n'était pas destiné à plaire à la Colombie seulement, comme on le prétend; ce projet avait pour but de réunir étroitement les provinces les unes aux autres et assurer au " Dominion " le commerce de l'Ouest et de l'Asie. Ce projet peut paraître une affaire de sentiment à certains honorables députés mais aux yeux des hommes pratiques c'est un projet national d'une grande importance pour le monde commercial. Le gouvernement d'aujourd'hui se moque des députés de la Colombie anglais lorsqu'ils font illusion à leurs griefs tandis que le gouvernement conservateur écoutait avec respect les députés de la nouvelle Ecosse lorsqu'ils exposaient les torts qu'il voulaient faire redresser. L'orateur critique longuement et sévèrement la politique du gouvernement actuel.

Les débats se prolongent jusqu'à deux heures du matin. MM. Roscoe, Wrigth (Pontiac) Plumb, Thompson (Cariboo) Blake Farrow, Schütz, Tupper, MacKenzie, Smith Robinson, y prennent part. L'item est finalement adopté, après quoi la chambre s'ajourne.

Ottawa 6 avril. L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

M. MacKenzie soumet plusieurs documents demandés par la Chambre, entre autres, la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des Etats-Unis au sujet du refus de laisser passer les bateaux, canadiens par les canaux américains.

M. Desjardins présente une requête d'un certain nombre de marchands épiciers demandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux raffineries de sucres canadiennes de continuer leurs opérations.

MM. Mousseau, Baby et plusieurs autres députés de la Province de Québec présentent des requêtes demandant que la pétition contre le Juge Loranger ne soit pas reçue.

Plusieurs rapports de comité sont présentés; entre autres un rapport du comité des impressions recommandant des changements radicaux dans le système de rapporter les débats de la Chambre.

M. Blake propose que les amendements faits par le Sénat au bill pour pouvoir à la collation et à l'enregistrement des statistiques criminelles, ne soient pas approuvés par la Chambre. Adopté.

Le bill pour enlever tout doute au sujet de l'acte d'incorporation de la Commission du Havre de Montréal subit sa seconde lecture et est examiné en comité.

La Chambre se forme en comité des subsides. Une assez longue discussion s'engage sur l'item de \$29,400 pour les salaires des officiers militaires. L'item est finalement adopté.

SEANCE DU SOIR. Plusieurs bills privés subissent leur troisième lecture et sont adoptés.

Le bill pour détacher une partie du comté de Lotbinière et l'annexer au comté de Beauce subit en seconde lecture et est examiné en comité.

M. Robinson (Toronto) propose la seconde lecture du bill pour amender la loi criminelle. Il explique le but du bill qui est de permettre aux autorités d'employer les prisonniers en dehors des murs des prisons.

M. Blake regrette que le bill ait été présenté si tard. Il demande au député de Toronto de retirer son bill.

M. Robinson y consent. M. Langlois propose la seconde lecture du bill pour empêcher les bateaux traversiers de briser le pont de glace devant la ville de Québec.

M. Currier dit qu'il lui semble que le Parlement n'a pas le droit de passer une loi pour empêcher la navigation sur le fleuve St. Laurent.

Plusieurs bills privés subissent leur troisième lecture et sont adoptés.

Le bill pour détacher une partie du comté de Lotbinière et l'annexer au comté de Beauce subit en seconde lecture et est examiné en comité.

M. Robinson (Toronto) propose la seconde lecture du bill pour amender la loi criminelle. Il explique le but du bill qui est de permettre aux autorités d'employer les prisonniers en dehors des murs des prisons.

M. Blake regrette que le bill ait été présenté si tard. Il demande au député de Toronto de retirer son bill.

M. Robinson y consent. M. Langlois propose la seconde lecture du bill pour empêcher les bateaux traversiers de briser le pont de glace devant la ville de Québec.

M. Currier dit qu'il lui semble que le Parlement n'a pas le droit de passer une loi pour empêcher la navigation sur le fleuve St. Laurent.

M. Mitchell dit que le gouvernement devrait s'occuper de cette question. Ce bill gênera beaucoup les communications entre Québec et la rive sud. La seconde lecture est votée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Plusieurs items pour la milice sont adoptés.

Sur l'item de \$120,160 pour des dépenses d'immigrations et de quarantaine une longue discussion s'engage.

M. Pope fait remarquer que le gouvernement a disposé de M. Jenkins d'une manière fort sommaire. On a accusé le gouvernement conservateur de dépenser des sommes trop considérables pour l'immigration mais une chose digne de remarques c'est que depuis 1873 les dépenses ont augmenté et le nombre d'immigrants a diminué.

L'item est finalement adopté et la Chambre s'ajourne à 2 heures du matin.

SEANCE DU SOIR. L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures 10 minutes. M. Farrow présente le rapport du comité nommé pour étudier les intérêts du commerce de sel. Le comité recommande qu'un faible impôt soit imposé au sel venant de l'étranger afin d'encourager les manufactures de sel en Canada.

M. MacKenzie présente un bill pour enlever tout doute au sujet de l'acte d'incorporation de la Commission du Havre de Montréal.

M. MacKenzie présente un bill pour amender l'acte des douanes en ce qui concerne le Manitoba. Le but du bill est de régler la vente des liqueurs alcooliques dans le Territoire du Nord-Ouest.

M. Blake présente un bill concernant le Canal Desjardins. Le but du bill est de permettre au gouvernement de renouveler la charte de la compagnie.

M. MacKenzie présente un bill pour amender l'acte du chemin de fer du Nord du Canada. La compagnie s'était engagée à payer une certaine somme d'argent au gouvernement mais elle n'a pu le faire dans le temps stipulé par l'acte d'incorporation. Le but du bill est de prolonger le temps de paiement.

M. MacKay présente un bill pour amender l'acte des statistiques des voies ferrées.

M. MacKenzie fait mention que durant le reste de la session les mesures du gouvernement aient prééminence sur toutes les autres affaires après les affaires de routine excepté durant la première heure de la séance du soir. Adopté.

La chambre se forme en comité général pour examiner le bill pour amender et refondre les actes concernant les indiens.

Après quelque discussion le comité adopte le bill avec certains amendements.

M. Cartwright présente un état de la dette du Canada émis par lui à Londres le 19 octobre, 1875, lorsqu'il a négocié le dernier emprunt en Angleterre.

Le bill pour amender l'acte concernant les comptes publics subit en troisième lecture et est adopté ainsi que le bill pour amender l'acte relatif à l'indemnité des membres des deux chambres.

Le bill pour enlever tout doute au sujet de l'acte d'incorporation de la Commission du Havre de Québec subit en troisième lecture.

SEANCE DU SOIR. La Chambre se forme en comité des subsides. Plusieurs items pour la milice et la défense sont adoptés après une longue discussion.

Sur l'item de \$26,000 pour le collège militaire de Kingston.

L'Hon. M. Langevin dit qu'avec les règlements que l'on propose d'adopter les élèves français seraient complètement exclus du collège. L'un des règlements exige que chaque élève soit capable de parler et

d'écrire correctement l'anglais; or, plusieurs jeunes gens, tout à fait compétents sous tous les autres rapports, ne savent pas bien l'anglais.

M. Vail promet d'étudier la question. M. Tupper dit que le cours enseigné au collège militaire devra être de nature à permettre aux élèves de se perfectionner dans le génie civil. Ce collège serait tout à fait inutile si l'on y enseignait l'art militaire seulement.

L'item est finalement adopté. M. KirkPatrick demande s'il est vrai, comme l'a dit le Globe, que le gouvernement a fait des arrangements avec M. Peter Sewell pour la construction d'un bateau à vapeur destiné au service d'hiver dans le Golfe, le gouvernement devant payer \$50,000 à l'entrepreneur.

M. Cartwright dit que le gouvernement demandera l'avis du Parlement sur cette question. Le gouvernement a l'intention de louer un bateau ou bien de faire faire un bateau pour le service d'hiver. Le gouvernement fera connaître sa décision finale en soumettant les estimés supplémentaires.

LES TROIS-RIVIERES. LUNDI 10 AVRIL

Administration de la Justice. La circulation suivante vient d'être adressée à tous les Shérifs, greffier de la paix, etc. Québec 18 mars 1876. Monsieur. Dans le but de faire disparaître certains doutes qui se sont élevés au sujet du paiement des frais dans les enquêtes préliminaires pour offenses criminelles, je suis chargé par l'Honorable Monsieur le Procureur Général de vous mander que les frais de l'assignation des témoins ou leur indemnité et autres dépenses dans les enquêtes préliminaires, ainsi que les services des grands constables ou autres constables pour l'arrestation d'accusés dans les cas où il n'y a pas matière à procès sont à la charge des partis et que la Couronne n'est responsable que des frais et honoraires des constables qui ont effectué l'arrestation des prisonniers lorsque ces derniers ont été incarcérés ou admis à caution pour subir leurs procès à une cour criminelle. Vous devez vous conformer aux instructions ci-dessus dans tous les cas de cette nature qui se présenteront devant vous. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissant Serviteur. Jos. A. DEFOY, Aset-Sec.

L'Empire d'Allemagne. Lorsque l'on considère la fortune extraordinaire de la Prusse, parvenue en l'espace d'un siècle et demi au rang de puissance de premier ordre, de simple duché qu'elle était au commencement du dernier siècle on ne peut s'empêcher de reconnaître la vérité d'un fait dont l'affirmation semble paradoxale de prime abord; c'est que la Prusse doit en grande partie à la France cet agrandissement merveilleux, qui l'a fait surmonter le chancre de l'Europe. A la fin du règne de Louis XIV, le duché de Prusse ne formait qu'une partie peu importante de l'ancien empire d'Allemagne. Au commencement du règne de Louis XV qui monta sur le trône en 1755, l'Empereur d'Allemagne consentit à céder le titre de roi vassal à Frédéric Ier le Hohenzollern de la monarchie prussienne qui ne fit que grandir depuis lors à la faveur de la jalousie séculaire de la France contre la maison d'Autriche. La politique l'abaissement de la maison d'Autriche qui levait au bout de deux siècles conduire à l'avènement de la maison de Hohenzollern, fut commencée par Richelieu. En 1773, cette maison par la mort du roi Charles II perdit l'Espagne qui passa à la maison de Bourbon. C'était un premier démembrement de l'empire de Charles-Quint. Napoléon fit faire à la politique de Richelieu un nouveau pas, en détruisant l'empire d'Allemagne, et en refoulant la maison d'Autriche au seul empire de ce nom. L'Empire d'Allemagne

divisé en deux parts, la Confédération germanique et l'Empire d'Autriche. Napoléon Ier constitua en royaumes les duchés de Bavière, de Saxe, Wurtemberg, etc, pour former une espèce de Confédération indépendante de l'Autriche. La Prusse continua de grandir et, à la faveur des bévues du second Napoléon, elle est arrivée en 1870 à la tête de la confédération germanique; et le roi Guillaume, cinquième successeur de Frédéric Ier, a pu se faire couronner Empereur d'Allemagne à Versailles, dans la ville de Richelieu et de Louis XIV. C'est ainsi qu'un deux siècles, la maison de Hohenzollern a été substituée à la maison d'Autriche. Il est douteux que la France dont cette substitution est l'ouvrage, puisse se dire, en contemplant son œuvre, qu'elle a gagné à l'échange. Tel que constitué, cependant, le nouvel empire d'Allemagne, passé des descendants de Charles Quint à ceux de Frédéric II, ne paraît pas fonctionner d'une manière parfaite. Il y a désaccord entre les éléments qui le composent, et qui lui ont été agrégés de force pour la plupart. La Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, si ardents et si unis à la Prusse lorsqu'il s'agissait de combattre et de piller la France, se révoltent maintenant contre les exigences du maître qu'ils se sont donné. La Prusse empiète chaque jour sur leurs droits comme membres de l'union impériale, et tend à faire des anciens royaumes de la confédération un tout homogène. C'est l'absorption absolue qui menace les petits Etats, créés, pour l'indépendance par Napoléon Ier. Ceux-ci résistent de leur mieux. Mais le gouffre les attire malgré eux, et ils finiront par en atteindre le fond. Pour le moment, la mesure principale qui préoccupe l'Allemagne, c'est celle des chemins de fer. M. de Bismarck a résolu de forcer les Etats à céder toutes leurs voies ferrées à l'empire, pour permettre à celui-ci d'organiser un système complet de stratégie militaire. Les Etats refusent, pour la raison que c'est là une mesure centralisatrice, qui tend à diminuer l'indépendance des petits royaumes, à centraliser tout le pouvoir à Berlin. Mais, malheureusement pour eux, les petits royaumes napoléoniens, anciens électors de l'ancien empire d'Allemagne, sont en minorité au Reichstag allemand, et la mesure bismarckienne leur sera imposée de force. M. de Bismarck veut transformer l'Allemagne en un camp retranché, pour, après, se jeter sur l'Autriche et lui arracher ses provinces allemandes, en la reculant encore plus loin que ne l'a fait Napoléon Ier, c'est-à-dire à la Hongrie, ce qui signifie l'annéantissement, et en mettant ainsi la dernière main à l'œuvre commencée par

désavoué, celui de la demanderesse en désaveu...

Telle n'est pas la décision rendue. Après l'inscription de la cause pour audition...

Cette dernière condition imposée par le jugement a été omise dans le compte rendu ci-dessus.

Les défendeurs ne s'étant pas conformés à cette condition du jugement et n'ayant pas mis la demanderesse en désaveu...

Nouvelles

Hier après Vêpres, il y a eu une nombreuse assemblée électorale sur la place du marché.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans l'assemblée qui a duré près de trois heures.

MM. E. M. Hart et fils, courtiers, ont transporté leur bureau, rue Alexander, dans l'office ci-devant occupé par M. Stoddard.

La fonte des neiges s'effectue rapidement. Le pont de glace est encore solide devant cette ville, seulement les embarquements ne tarderont pas à devenir dangereux.

Les faiseurs de sucres d'érable sur la rivière Godfrôid, le lac St. Paul et les environs sont favorisés d'une manière exceptionnelle ce printemps.

Les craintes entretenues pendant quelque temps au sujet d'une forte inondation pour cette époque sont presque entièrement disparues.

Relativement à la séance orageuse du Conseil de Ville dont nous avons parlé dans notre dernier No, on nous prie d'ajouter que M. J. G. A. Frigon, dans les quelques explications qu'il a pu donner au sujet des warrants, a déclaré devant toute l'assemblée qu'il n'avait jamais fait exécuter de warrants contre aucun des débiteurs de la corporation, à plus forte raison contre aucune personne assistée par la St. Vincent de Paul.

Le Parlement fédéral doit être prorogé mercredi prochain : un certain nombre de députés ont déjà laissé la capitale.

Des dépêches d'Ottawa annoncent que les ateliers de l'Echo de Hull, publication rédigée par M. Méderic Lanctot, ont été en vahis et complétement détruits; les caractères et les matériaux ont été jetés sur la voie publique.

La grande exposition de Philadelphie s'ouvrira le premier mai prochain; tous les articles sont maintenant rendus et classés. On estime les préparatifs sur une immense échelle.

On lit dans le Canadien : Un homme d'un certain âge était occupé hier, à enlever la neige sur le toit de la Halle du marché Champlain, lorsque soudain il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 50 à 60 pieds.

Les personnes témoins de cet affreux accident poussèrent un cri d'horreur. On courut à l'infortuné Jobin, et tout le monde croyait qu'on ne relèverait qu'un cadavre. Mais chose providentielle, l'infortuné vivait encore.

Jobin a les jambes et les cuisses cassées. Sa figure est couverte de meurtrissures. On le transporta de suite au Dr. Maguire où on lui donna les premiers soins. Il fut ensuite transféré à l'Hôpital de la Marine. Il est dans une condition des plus pénibles.

La Batterie A de Kingston, venue à Québec pour concourir au tir à la cible avec la Batterie B. de la citadelle, a été vaincue.

Le tir s'est fait sur le fleuve entre Québec et l'Isle d'Orléans.

M. E. W. Sewell, qui s'est fait si avantageusement connaître, depuis quelque temps par son projet de navigation du Saint-Lau-

rent, en hiver, vient d'obtenir un contrat pour construire un vapeur qui devra faire le service des mailles à travers le détroit de Northumberland en hiver.

Il paraît que les braves cultivateurs de l'Isle d'Orléans regardent d'un œil inquiet le superbe canon placé sur le quai Kenand. Des boulets des plus audacieux se permettent quelques fois de venir siffler aux oreilles des paisibles voyageurs. Si la chose n'est pas exagérée, il y a croyons nous, sujet de plainte.

Il vient de mourir dernièrement dans une maison de Zoteux, Pas de Calais, après une courte maladie, un avare âgé de 83 ans, nommé Joseph Danquin, le propriétaire le plus riche du canton. Son domicile était ouvert à tous les vents et la pluie pénétrait dans tous les appartements. On eut mille difficultés à y pénétrer au milieu de vicieuses planches et de débris de toutes sortes. Des herbes parasites croissaient dans les chambres et les plafonds étaient couverts de toiles d'araignées. Son mobilier était dans un état de saleté indescriptible. A la mort de Danquin la maison n'avait pas été nettoyée depuis une dizaine d'années. Il avait reçu plusieurs visites de voleurs et quelques uns de ces derniers sont tombés entre les mains de la justice.

Il supportait ces pertes avec une résignation magnanime; ces pertes s'élevaient à environ \$12,000. Dès que sa mort fut connue les scellés furent mis sur sa porte. La misérable fut trouvée couchée sur la planche; sa tête reposant sur un sac contenant 19,000 francs en pièces d'or du temps de Louis XV. Lorsqu'on nettoya le plancher on trouva dans les trous qu'il y avait pratiqués des pots de grès contenant des espèces monnayées au montant de 500,000 francs. Il ne laisse aucun héritier direct.

Nous attirons l'attention sur l'annonce de déplacement de M. L. O. Ricard, marchand épicer de cette ville. Advenant le premier de mai prochain, M. Ricard tiendra dans le magasin ci-devant occupé par M. Dagneau près du marché un assortiment des plus complets de liqueurs, épiceries etc.

M. George Young, de la rédaction du Witness, a été trouvé mort à sa résidence ce matin. Son cadavre gisait au pied de l'escalier. L'enquête qui va être tenu mettra en pleine lumière certains faits concernant cet triste mort, qui semblent maintenant inexplicables. M. George Young était l'un des principaux soutiens du Witness. Il résidait de l'autre côté du fleuve à St. Lambert.

Le Rév. M. Henri Liboire Girouard, curé de Simon, diocèse de St. Hyacinthe, décédé le 31 Mars, appartenait à l'association de trois Messes.

Séminaire des Trois-Rivières, le 3 Avril 1876. Ed. Ling Ptre Secrétaire.

Décès

A Oxford, Angleterre, le 13 mars dernier, de consommation, Madame Fanny Pelham épouse de feu J. V. Gaudet, Ecuier Commissaire Général, et quatrième fille de feu Hon. St. Lucie Philip, M. D. de l'Isle de la Trinité, Indes Orientales.

Neuralgie.

La Neuralgie, et douleur musculaire qui font souffrir et si difficile à guérir, est immédiatement soulagée par l'usage des Pilules Neuro Tonic de Wingate, dans le cas de perte de mémoire, impuissance et paralyse, elles sont avantageusement employées.

Industries Canadiennes. Le succès prodigieux qu'a obtenu le vin de Quinine de MM. Kennet, Campbell et Cie, du médical Hall est une preuve éclatante des propriétés stimulantes et toniques de cette préparation. La maison Kennet, Campbell et Cie, a été la première du Canada qui a fait une spécialité de cette préparation qu'ils ont portée à un degré de perfection telle qu'elle s'est acquise une renommée justement méritée dans les pays étrangers l'avantage qu'a ce vin sur tous les autres toniques de cette nature réside dans son état fortifiant. Il produit sur le système nerveux un effet calmant et adoucissant sans causer des maux de tête, ou d'autres affections nerveuses, c'est un préservatif certain contre les fièvres typhoïdes et autres, qui sévissent à cette époque de l'année. Il rend l'appétit perdu, il guérit la débilité nerveuse, le dérangement des organes digestifs sous la forme d'un tonique un peu stimulant et agréable au goût. Dans les cas d'impertinence du sang, dans la constipation, l'expérience des dix dernières années a prouvé que le vin de Quinine de Campbell est un remède sûr et rapide, et sans égal comme tonique. On n'a reculé devant aucune dépense pour rendre cette préparation parfaite telle qu'elle est maintenant offerte au public comme un extrait pur de Cinchona. Montreal Star.

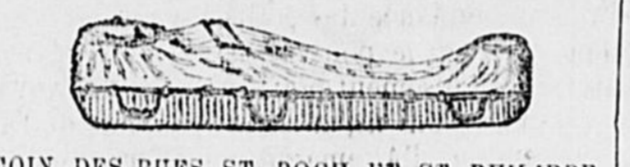
A vendre chez OL. TRUDEL.

RENOVATEUR REMEDES NATURELS. DES MONTAGNES VERTES. PUREMENT VEGETABLE DE SMITH.

QU'EN DISENT-ILS ! QUELQUES FAITS POUR LE PEUPLE. Il y a bien peu de préparations médicales qui aient bravé le jugement impartial du peuple pendant un laps de temps quelconque. L'une de ces préparations est l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Lisez ce qui suit et soyez convaincu; Thos. Robinson Farham centre, P. Q., écrit: "J'ai été affligé du rhumatisme pendant les dix dernières années et ai fait usage d'un grand nombre de remèdes sans en éprouver aucun soulagement jusqu'à ce que j'ai essayé l'Huile Electrique du Dr. Thomas et depuis lors je n'ai eu aucune attaque. Je le recommanderai à tous." J. H. Fari hôtelier West Shefford P. Q., écrit: "J'ai été troublé par la maladie au foie pendant plusieurs années, et ai essayé différentes médecines avec peu ou point d'effet; j'ai fait usage de l'Huile Electrique du Dr. Thomas qui m'a procuré un soulagement immédiat, et je dirai que j'en ai fait usage depuis lors avec le meilleur effet. Personne ne devra le négliger de s'en procurer. Je m'en suis servi pour mes chevaux pour des coupures des blessures etc, et je pense qu'il est au si bon pour le cheval que pour l'homme." A. Maybee, marchand, arkworth dit: "J'ai vu de quelques centaines de bouteilles d'huile électrique et le public le juge comme l'une des meilleures médecines dont il ait jamais fait usage; il a accompli des prodiges en guérissant et en soulageant des douleurs des maux de gorge, etc, et il est digne de la plus grande confiance." Joseph Rusan township de Porev dit: "J'ai été conseillé de faire usage de l'Huile électrique du Dr. Thomas pour un mal de genoux qui me troublait depuis trois ou quatre ans et je n'ai jamais rien trouvé de pareil pour guérir ces sortes de maux. C'est un grand bienfait public." A Hamilton, Warwick dit: "Depuis des semaines, j'étais troublé par une enflure à la cheville, qui me faisait beaucoup souffrir. M. Maybee, de cet endroit, me conseilla de faire usage de l'Huile électrique et je n'en avais pas encore employé une bouteille que déjà j'étais guéri. C'est une médecine très-remarquable." En vente chez tous les vendeurs de médecines prix 25 cts. N. S. THOMAS, PHOENIX, N. Y., ET NOUTHROP ET LYMAN, Toronto, Ont. Seuls Agents pour la Puisse avec

N. S. THOMAS, PHOENIX, N. Y., ET NOUTHROP ET LYMAN, Toronto, Ont. Seuls Agents pour la Puisse avec

Corbillard de Première Classe.



COIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPPE.

Les Soussignés, entrepreneurs des POMPES FUNEBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits.

Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs. Ils ont aussi des corbillards de première classe qu'ils pourront louer à très bas prix. F. LAHIVIERE ET O. GIRARD. Trois-Rivières, 10 avril 1876.

OCTAVE GIRARD.

220 222 RUE NOTRE-DAME. DOREUR, ARGENTEUR ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERUEILS, &c., &c., &c.

On reçoit toute espèce de vieux argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 10 avril 1876.



Province de Quebec, DISTRICT ELECTORAL DES TROIS-RIVIERES.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu de l'acte électoral de Québec, ARTHUR TURCOTTE, Ecuier, Avocat, de la cité des Trois-Rivières, et candidat à l'élection prochaine d'un Député à la Législature Locale, a nommé Godefroy Lassalle, Ecr. bourgeois de la dite cité des Trois-Rivières, résidant au No. 12 Rue Hart, son agent d'élection. Trois-Rivières, 7 Avril 1876. SEVERE DUMOULIN, Officier-Rapporteur.

AVIS.

Les Soussignés transporteront leur bureau, le premier avril prochain, au No. 2 Rue Alexandre dans le bureau ci-devant occupé par M. Stoddard. E. M. HART & Sox. Trois-Rivières, 23 Mars 1876.

DEMEAGEMENT DU PRINTEMPS 1876.

L. O. RICARD, MARCHAND-ÉPICIER.

Informe ses pratiques et le public en général, qu'à commencer du 1er mai prochain, il tiendra son magasin, à la place et devant occupé par M. Dagneau sur No. 11 Rue des Barges, ou il continuera comme par le passé à avoir des groceries de première qualité, telles que fleur, farin, Saïdon, beurre, thé de toutes sortes, sucre blanc et Cassonade etc. On y trouvera aussi les liqueurs les mieux choisies, consistant en vins fins et autres, Brandy, Gin de John de Kuyper à Son, Jamaïque, Whiskey, etc. On donnera la plus stricte attention, à toute commande, soit de la Ville ou de la campagne. L. O. RICARD Trois-Rivières, le 5 avril 1876.

A VENDRE.

Perches et piquets de cèdre. JOHN McDUGALL & Sons. Trois-Rivières 27 janv. 1876.

A L'ENSEIGNEMENT DE LA COTE D'ARME DU PAPE

No. 270 RUE NOTRE-DAME MONTREAL. MM. COUTU & LANCTOT CI-DEVANT COUTU, VILLENEUVE & CIE. IMPORTATEURS D'ORNEMENT ET BRONZES D'ÉGLISE EN GROS ET EN DETAIL.

Constamment en magasin VIN de MESSE approuvé par les autorités ecclésiastiques. Statues Religieuses en carton, pierre de toute grandeur à bas prix. Montréal, 21 Octobre, 1875.—a.

Avis. On a besoin pour une Compagnie Américaine d'Assurance de première classe, sur la vie, d'un Agent auquel une commission libérale sera payée. JOHN TAYLOR, 50 Rue Latour Montréal.

PHI. MARTEL, 181 RUE NOTRE-DAME.

Désire attirer l'attention des Dames et Messieurs sur le choix exceptionnel des Marchandises nouvellement arrivées et consistant en :

- Châles doubles reversibles, Nuages, Colletteries, Cremonnes de fantaisie, Boas, IMITATION POUR MANTEAUX. Seal, Loutre piquée, Mouton de Perse, Astracan

Nous attirons l'attention principalement sur le choix des imitations en seal dont le prix varie de \$5.00 à \$25.00.

- ÉTOFFES A ROBES. Mérinos de toutes couleurs, Thibet noit et de couleur, Draps de Dame et Beaver pour Manteaux

Ligne exceptionnellement bon marché de Lustra noir commençant à 15 cts. la verge.

- Corps et Caleçons canadiens et écossais, Flanelle de fantaisie, Étoffes des plus fines pour pantalon, habit et pardessus, Chemises blanches, patrons nouveaux, Collets, poignets en toile, Cravattes nouvelles et des plus variées, Gants kid, buck skin, mitaines de kid, Gants kid doubles, brevets, Pardessus en caoutchouc, Ulster.

Agences des célèbres patrons de Robes, etc. de Mde. DEMOEST, New-York, surpassant par la précision de la coupe, l'élégance de la forme et le prix minime tout ce qui existe en ce genre.

On reçoit les abonnements pour le MONTHLY MAGAZIN et volume splendide rempli d'illustrations, imprimé sur papier très-fin au No. 181, Rue Notre-Dame.

Un magnifique chromo valant à lui seul le prix de l'abonnement est donné chaque année, comme prime à tout abonné. Abonnement \$3.00 par année. PHI. MARTEL, 181, Rue Notre-Dame. Trois-Rivières, le 15 Novembre 1875.

Atelier de Tailleur.

P. HONORE ROCHELEAU No. 174 RUE NOTRE-DAME.

M. ROCHELEAU désire informer les nombreuses pratiques dont il a eu le généreux patronage depuis plusieurs années et le public en général qu'il tient maintenant son atelier pour la coupe et la confection des habits Rue Notre-Dame No 174 au dessus du magasin de F. X. PANNETON. On donnera un soin particulier aux commandes le jour de la campagne, et l'expédition sera faite avec promptitude. P. HONORE ROCHELEAU, Trois Rivières 7 fevr. 1876.

Lajoie & Frère, MARCHANDS, RUE NOTRE-DAME.

On trouvera à leur magasin le meilleur assortiment de Marchandises sèches pour la saison du printemps. Trois-Rivières, 26 avril 1875.

A louer.

Une maison située dans la Rue St. Iréné No. 6. S'adresser au Soussigné, P. HONORE ROCHELEAU.

RESTAURANT.

Le Clarendon Restaurant et Oyster Saloon sous la direction de Mr. George Boucher, sera toujours en ce qui peut-être de mieux à Trois-Rivières. Les huîtres toujours fraîches et servies sous toutes les formes, bonne table, et la barre toujours garnie des meilleures liqueurs, importés par les premiers Maîtres de Montréal, il remercie le public voyageur et les nombreux amis, pour leur patronage, et ose compter sur eux pour l'avenir. GEORGE BOUCHER Trois-Rivières, 26 déc. 1875.

AUTOMNE 1875

POELES A CHARBON de toutes dimensions POUR PASSAGES, CHAMBRES A COUCHER BUREAU ou Eglises.

AUSSI FOURNAISES A AIR chaud, très bien faites, de manufacture Américaine, et en FER BATTU, NECHAP, PANT AUCCN GAZ, très économiques, pour EGLISE ou MAIS. NS PRIVÉES. Chez L. J. A. SURVEYER Montréal.

AVIS.

Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, TOUTE ESPECE DE VIEILLES FER ROCNERIE, FONTE, PLOMB, CUIVRE JAUNE ET ROUGE. Et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. S'adresser à notre magasin, Rue St Antoine, LUCKERHOFF & FRERE Trois-Rivières, 3 Février 1876.

ASSURANCE MUTUELLE. "LA NIAGARA" ETABLIE EN 1836.

CAPITAL GARANTI..... \$500,000.00

La Compagnie offre beaucoup de garanties par l'expérience de ses quarante années d'existence, et aussi par la manière qu'elle transige ses affaires en général. Elle émet des polices sur le système Mutuelle qui est bien bas, aussi sur le système à taux fixe qui est des plus réduits; pour plus amples informations adressez-vous au bureau de la Compagnie, 38 Rue du Fleuve, Block Dominion. J. T. BERNARD, Agent. Pour le District des Trois-Rivières. Trois-Rivières 15 Mars 1876.

A vendre.

Une magnifique propriété, ci-devant occupée par MM. Lacroix et Frère Marchands, en face du marché à foins, avec maison et magasin, hangars et dépendances, tout en très bon ordre. Position des plus avantageuses pour le commerce. Pour les conditions s'adresser au sous-signé sur les lieux. JEAN LACROIX, Maçon. Trois-Rivières, 18 février 187

"RELIANCE" SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Londres, Angleterre, ETABLIE EN 1840. Fonds de Réserve..... \$1,861,945.00

\$100,000 déposés entre les mains du Receveur-Général de la Puissance du Canada pour la garantie des affaires. Cette société a ouvert un bureau de directeur pour la cité de Trois-Rivières, pour veiller avec intérêt des personnes qui voudront la favoriser et prendre des assurances sur la vie. On pourra s'assurer de différentes manières et aux taux les plus modérés. Bureau des directeurs: HENRY M. BALZER Ecr., Marchand, JAMES SHORTIS, Ecr., F. G. WOTHERSPOON, Ecr., Gérant de la Banque de Québec. Pour information s'adresser à B. McDONALD, Inspecteur, ou à P. L. HUBERT pour les Trois-Ri. Trois-Rivières 6 mars.

AVIS

Un Stage partira de la Rivière du Loup à l'Hôtel Durant à 3 heures P. M. Le prix de chaque passager sera de 3 piastres de la Rivière du Loup à Montréal. Honoré Durant. Rivière-du-Loup, 23 dec. 1875.

Haches ! Haches ! !

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir une boutique pour réparer et rasser les haches et autres instruments du même genre. L'encouragement qu'il a reçu autrefois dans cette localité lui fait espérer que le public lui accordera le même patronage qu'autrefois. S'adresser Rue Badaeux, No 11. ISIDORE COSSETTE

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, Rue St. Antoine, en face du magasin de M. J. G. Luckeroff, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI ET JEUDI de chaque semaine.

Prix de l'abonnement. Pour douze mois (frais de port compris) .....\$2 75 Pour six mois (frais de port compris)..... 1 40 Pour les Etats-Unis..... 2 00 en Or Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont cotées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0 10 Chaque insertion suivante par ligne. 0 03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

TOUTES LES ANNONCES SONT INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE.

Les annonces de naissance, décès, mariages, seront publiées à raison de 50 cent.

IMPRESSIONS,

On trouvera constamment à l'atelier toute espèce de blancs pour FABRIQUES, CONSEILS MUNICIPAUX, COUR DES COMMISSAIRES, ET JUGES DE PAIX.

Des blancs de toute sorte pour AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS. Les cartes d'affaires, blancs de comptes, circulaires, etc., etc., et toutes espèces d'impressions sont exécutés sur ordre avec soin et promptitude.

Prix modérés.

MANUFACTURES FRANÇAISES D'ORNEMENTS D'ÉGLISE. 220, Rue Notre-Dame, Montréal. DÉPOT: Rue Notre-Dame, 220. MAISON: C. CRAMPIGNELLE, DE BAR LE DUC. MAISON: G. GOULAZOU & Co, MONTREAL. Ornements d'Église, Statues, Vitraux. OLIVIER TRUDEL, Libraire, Agent pour le District des Trois-Rivières.

J. M. BATTEGAY. Horloger Bijoutier. (SUCCESSEUR de S. McCLUNG). A transféré son magasin et atelier de la rue Notre-Dame, à la rue du Platón, ancienne maison LAXNAIS, en face de l'enseigne du grand Cadéna. Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public, qu'il aura toujours un assortiment immense et complet de Bijouteries, Bronzes de Paris, Candelabres, Horlogerie, Montres en or et en argent à des prix dédaignant toute concurrence.

CAMPBELL'S QUININE WINE. AN INVIGORATING AND GENTLY STIMULATING TONIC. DIRECTIONS: TAKE TWO FULL WINEGLASSES FULL TWICE A DAY. MEDICAL HALL, MONTREAL.

DEMEAGEMENT. F. ROCHELEAU. MARCHAND-TAILLEUR. Tout ce que recherche le public d'un bon tailleur, encouragements, à qui il a bien voulu donner à son établissement depuis près de vingt-cinq ans, infirmités ses nombreuses pratiques qu'il vient de changer de magasin pour donner plus d'extension à son commerce.

DEMEAGEMENT. F. ROCHELEAU. MARCHAND-TAILLEUR. Une visite est respectueusement sollicitée au magasin du soussigné où on trouvera l'improvisation la plus considérable en fait de Marchandises-Sèches.

AVIS. Chez le soussigné on pourra en tout temps faire faire les meilleurs ouvrages, aux meubles ainsi que n'importe quelle réparation.

DEMEAGEMENT. Marchandises-Sèches. FRANÇOIS GELINAS, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS. Porte voisine du Magasin de U. Martel et Cie RUE DU PLATON.

AVIS. M. GELINAS remercie ses nombreuses pratiques et le public du bienveillant encouragement qu'on a bien voulu accorder à son établissement, et invite les acheteurs à venir examiner son assortiment de nouveautés. Une visite est respectueusement sollicitée.

OLIVIER TRUDEL, Successeur de M. H. B. Dufresne, Rue Notre-Dame vis-à-vis le Platón TROIS-RIVIERES. Heureux de l'encouragement qu'il veut bien lui donner les Messrs. du Clergé, Mess. les Marchands et le public en général, il a le plaisir de leur annoncer qu'il est en position de vendre en gros et en détail à des prix et conditions tels qu'on ne peut faire mieux à Montréal et à Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA. CAPITAL: \$5,000,000. Encouragez une institution essentiellement Canadienne et en dehors des combinaisons tentant à écarter les toms d'assurance.

LA "CITOYENNE." Compagnie d'Assurance du Canada (SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS). Bureau central: 175 RUE ST. JACQUES, MONTREAL. Cette Compagnie offre les plus solides garanties de sécurité et a, prouvé par la déclaration d'un dividende dans les cinq premières années de son existence que ses affaires sont conduites avec prudence et économie.

BUREAU DE POSTE des TROIS RIVIERES. Arrivée et départ des malles pour l'Été. Arriver le 20 Octobre, 1875, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Table with columns: Arrivée, Départ, Description of mail routes (e.g., 1 Malle pour Montréal, Québec, par les chers, quotidienne), and times.

LA BANQUE DE QUEBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES DES TROIS RIVIERES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an.

ATELIER DE Pierres et de Marbres DE LA PUISSANCE, 69 Rue Bleury, Montréal. H. L. GODFRAY.

AVIS. Le soussigné Adolphe Odilon Houle, cité ci-dessus, pour le District judiciaire des Trois-Rivières, tendra à l'avenir son Bureau dans la ville de Nicolet, dans l'église de Pétrus Desilets, Ecr. Notaire.

AVIS. M. Eugène Vadeboncoeur, marchand à la Rivière-du-Loup en haut, informe Messieurs les Curés du Diocèse des Trois-Rivières, qu'il tient toujours à son Magasin, les meilleures qualités de vins pour le St. Sacrifice de la messe, qu'il vend à des prix très réduits, et fait l'autorisation de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803. Capital souscrit et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada. CHARLES DUNOULIN, Agent pour les Trois-Rivières, Rue des Champs, Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

A VENDRE. Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de prêche de toutes dimensions et qualités, spalis un pouce et demi d'épaisseur en montants.

JAMES DEAN, Les Trois-Rivières, 8 Août 1872.

Adresses d'Affaires. Alfred Desilets, AVOCAT, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières 15 avril 1875.

Mahiot & Cooke, AVOCATS, Bureau: RUE BOSAVENTURE, Trois-Rivières 25 Nov 1874.

Turotte & Paquin, AVOCATS, Bureau: Rue des Champs en face du Palais de Justice, MM. Turotte, et Paquin suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

Charles Dumoulin, AVOCAT, Bureau, rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, Écr. Shérif, près du Palais de Justice, Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Ephrem Dufresne, AVOCAT, Bureau, coin des rues Royale et des Forges, Trois-Rivières 30 mai 1873.

Dr. H. Thérien, Bureau: Rue St. Pierre, (Bâtisse Tapin) chez les Delles Deconen, près de l'Église Paroissiale, Trois-Rivières 6 mars 1875.

John Ryan, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street. CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt. Three Rivers, May 2nd 1873.

Georges Balear, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT coins des rues Notre-Dame et Alexandre, Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

Louis Morrissette, Marchand de meubles, rue St. Georges.—Entrepôt de meubles de première classe. M. Morrissette a ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes. Trois-Rivières, Mai 1874.

J. B. L. Houde, AVOCAT, Bureau: coins des rues Notre-Dame et Bonaventure, Trois-Rivières, 2 Avril 1876.

J. F. V. Bureau, AVOCAT, Bureau: rue des Champs, en face du Palais de Justice, Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Jos. DeNiverville, HUISSIER, Rue Bonaventure.

P. E. Vezina, HUISSIER, Trois-Rivières 1er Avril 1876.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT ET Syndic Officiel pour le District Judiciaire des Trois-Rivières, BUREAU & RESIDENCE, No. 21 & 23 RUE ALEXANDRE, Trois-Rivières, 2 sept. 1875.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT, NOTAIRE, BUREAU: RUE ST. PIERRE, No. 32, En arrière de l'Église Paroissiale.

MESSIEURS GUILLET se chargent de toute collection, agence, etc., etc., qu'on voudra bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Fév. 1876.

DR. PACHE, DENTISTE ET MARCHAND de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos Médiocres, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on peut trouver en Canada. Trois-Rivières, 21 mai 1875.

J. SIEGEL, TABACONISTE. Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'à partir du premier Mai prochain, il tiendra son magasin dans la latrine actuellement occupée par J. N. Godin Ecr. (à l'enseigne du grand cadenas) Rue du Platón.

A VENDRE. Une Superbe maison dans la Rue Ste. Julie, près de la Cathédrale, contenant huit chambres, une cuisine, avec une grande Cour et des dépendances très confortables. Un magnifique puits se trouve sur la propriété. J. SIEGEL, Trois-Rivières, le 22 avril 1874.

A VENDRE. Une Superbe maison dans la Rue Ste. Julie, près de la Cathédrale, contenant huit chambres, une cuisine, avec une grande Cour et des dépendances très confortables. Un magnifique puits se trouve sur la propriété. JAMES DEAN, Trois-Rivières.